

NATURE EN VILLE : POUR UNE NOUVELLE ÈRE



3 PROPOSITIONS POUR LA MANDATURE 2022-2027

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) formule 3 propositions pour une nouvelle ère de la nature en ville – à destination des députés.

Après deux années de crise sanitaire, la population exprime des attentes de plus en plus fortes en faveur d'une ville végétale où le vert est plus accessible et apporte tous ses bienfaits.

Un changement de paradigme s'impose pour repenser les lieux de vie en société et permettre une meilleure relation entre ville et nature.



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

Créée en 1963, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) est la seule organisation professionnelle du paysage reconnue par les pouvoirs publics.

L'Unep représente les 30050 entreprises et 109900 actifs du secteur, qui se consacrent à la création, à l'entretien et à l'aménagement de jardins et d'espaces paysagers.

CONTACT :

Bryan Bomy

chargé de mission en affaires publiques

bbomy@unep-fr.org - 06 34 31 25 64

pour en savoir +



PROPOSITION

1



LANCER UN GRAND PLAN NATIONAL SUR LA NATURE EN VILLE

La mise en place d'un grand plan national pour la nature en ville dote l'État d'une stratégie à long terme de transition écologique des territoires.

Les 3 priorités que ce plan poursuit sont :

Réduire les carences d'accès aux espaces verts

Il s'agit de déployer une réelle opération concertée de verdissement des villes. Cette action consacre tous les projets de végétalisation d'espaces urbains, mais également les entrées de ville, les dents creuses, ou les parkings.

Accélérer la renaturation des sols

En milieu urbain, de nombreux dommages environnementaux sont directement liés à une mauvaise qualité des sols (inondations par ruissellement, pollution, etc.). Pour encourager les travaux de renaturation des sols, fondement de la végétation, des outils financiers incitatifs doivent être créés à destination des donneurs d'ordres publics et privés.

Développer une feuille de route nationale sur la ville verte

L'émergence de la ville verte et végétale est un outil d'accompagnement à la transition écologique. Des actions visant à organiser la ville pour et avec le vivant doivent figurer dans les priorités des futurs ministères concernés – afin de repenser la mobilité, l'urbanisme, les marchés publics, etc.

PROPOSITION 2



PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

La conciliation entre biodiversité et bâti est nécessaire pour faire émerger des structures bâties plus respectueuses de la biodiversité et compatibles avec les écosystèmes.

Promouvoir les labellisations en lien avec la nature en ville et la biodiversité

Il existe diverses labellisations, certifications et normalisations qui permettent de prendre en compte la biodiversité à des échelles de territoires différentes (de la ville à la parcelle). Pour concilier nature et habitat, il faut promouvoir ces approches globales (carbone, biodiversité) du bâti et réaliser un inventaire continu de la nature existante et sa préservation.

Incorporer un volet biodiversité dans la réglementation environnementale

Les enjeux de biodiversité sont absents de la « réglementation environnementale 2020 des bâtiments neufs » (RE2020). Ils doivent être traités au même titre que la stratégie bas-carbone dans les grands objectifs de la future réglementation environnementale - pour promouvoir le bâtiment durable à biodiversité positive.

Créer un conditionnement environnemental aux aides d'État pour la construction et la rénovation immobilière

Le développement des infrastructures vertes est impératif pour adapter l'espace urbain au dérèglement climatique. Puissants outils pour soutenir la construction et la rénovation immobilière, les aides d'État doivent désormais être conditionnées au respect de critères environnementaux et de biodiversité.

PROPOSITION 3



FACILITER L'ACCÈS AUX MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Face à la pénurie de main d'œuvre des entreprises du paysage, les cursus de formation initiale et continue vers les métiers du paysage ont besoin d'être promus et adaptés en conséquence.

Éduquer dès le plus jeune âge à la nature et la biodiversité

Pour rapprocher les plus jeunes de la nature, un dispositif de « pédagogie d'extérieur » doit être mis en place. Cette méthode éducative basée sur l'apprentissage dans la nature favorise chez les élèves l'émergence d'une conscience environnementale.

Intensifier les opérations de végétalisation des établissements scolaires

La végétalisation des établissements scolaires a une visée environnementale et pédagogique. Les collectivités territoriales doivent être accompagnées par l'État pour assurer une renaturation de qualité qui s'inscrit dans la durée et inclut les coûts d'investissement et d'entretien.

Engager les lycéens dans la restauration d'un espace naturel

Pour reconnecter les lycéens avec le vivant, l'État doit accompagner les régions dans le développement de projets de restauration d'un espace naturel dans les promotions des lycées généraux, technologiques et agricoles, de la seconde à la terminale.

Renforcer la place des métiers du paysage dans l'enseignement agricole

La mise en place d'un plan de valorisation de l'enseignement agricole pour les métiers du paysage est irréversible. L'éducation et la formation dans le paysage ont vocation à jouer un rôle anticipateur des évolutions de la filière.

Faire un lien entre le service civique et les métiers du paysage

Les missions des jeunes dans les services espaces verts peuvent enclencher des vocations professionnelles en lien direct avec le végétal. Le service civique est un levier d'action pour initier la formation de jeunes aux métiers du paysage.

